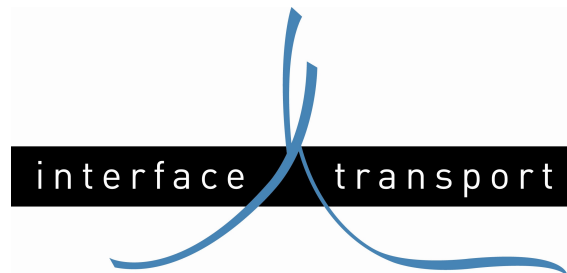


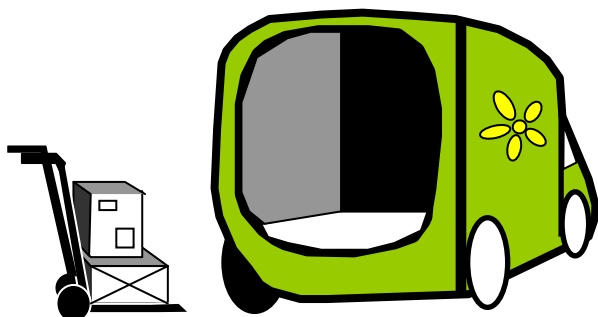
Prise en compte de l'environnement : l'expérience lyonnaise

Philippe BOSSIN



Bestufs – Clermont Ferrand – 10 avril 2008

**REGLEMENTATION DES
LIVRAISONS EN PRESQU'ILE**



*TLF Rhône-Alpes / Auvergne
Commission Messagerie
11 mai 2007*

Cadre général

Le Transport de Marchandises en Ville (TMV) est une préoccupation récente pour la collectivité...

- ❑ **Quasi absence des marchandises dans le premier PDU et mécontentement des professionnels**
- ❑ **Prise en compte des marchandises dans le PDU de Lyon approuvé le 02/06/05**
Assurer l'approvisionnement de l'agglomération (axe n°8), gérer la circulation des marchandises en milieu urbain (8.5), assurer les livraisons (8.6),...
- ❑ **Mise en place d'une instance de concertation, le Comité de Pilotage du TMV, le 13/12/2004**
Présidé et piloté par le Grand Lyon, il regroupe : la Ville de Lyon, la CCI, la CMA, les représentants des professionnels du transport et de la logistique (TLF, FNTR, Alliance Logistique), l'Etat (DDE, DRE),...
- ❑ **Réalisation d'outils d'aide à la décision courant 2006**
Mise en oeuvre du guide technique des aires de livraison, réalisation du guide de rédaction des arrêtés de livraisons,...
- ❑ **Organisation à Lyon de la 2ème journée du TMV, le 29/06/2006**

1. Constats

Constat/diagnostic

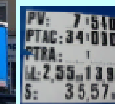
Une réglementation du TMV complexe
5 réglementations différentes en Presqu'île, 3 seuils de tonnage, 1 seuil de longueur, 1 seuil de largeur
et peu adaptée au centre-ville, qui ne limite pas les véhicules encombrants et polluants

Les aires de livraison sont :

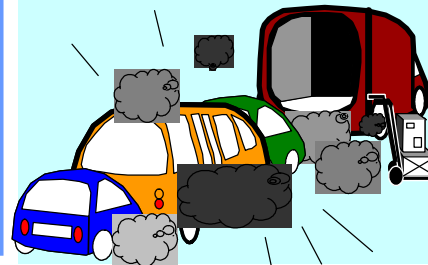
- rarement disponibles (occupées par des voitures ventouses)
- mal identifiées et peu contrôlées
- peu adaptées aux véhicules de marchandises (86% sous dimensionnées, 48% mal placées)

Conséquences

- PL et VUL représentent **50% des émissions d'oxydes d'azote** et **40% des émissions de poussières fines** dans Lyon-Villeurbanne (source PPA-2006)
- La Presqu'île est circulée par des **gros véhicules encombrants (peu nombreux)**



Moins de 3% des livraisons en Presqu'île s'effectuent sur une aire de livraison



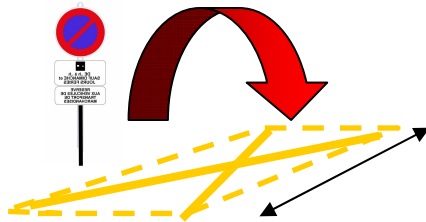
70% des livraisons s'effectuent en double-file

2. Les objectifs de l'expérimentation

Fruits d'un travail partenarial avec les professionnels depuis 2005



- ❑ Expérimenter un nouveau dispositif sur un périmètre *de la place des Terreaux à la place Carnot*

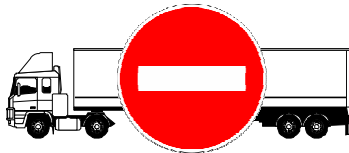


- ❑ Améliorer l'accessibilité physique des aires pour les prof. *(repositionnement, redimensionnement, marquage, signalisation)*

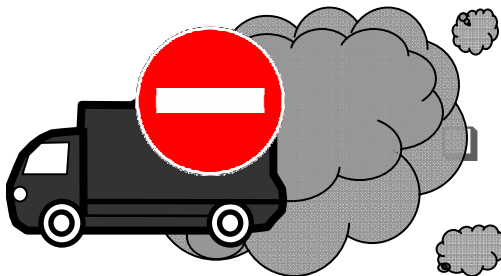
30'



- ❑ Améliorer la disponibilité des aires en stimulant la rotation *limitation à 30 min avec contrôle par disque de stationnement*



- ❑ Interdire la circulation des véhicules les plus encombrants *> 29 m² de surface au sol*

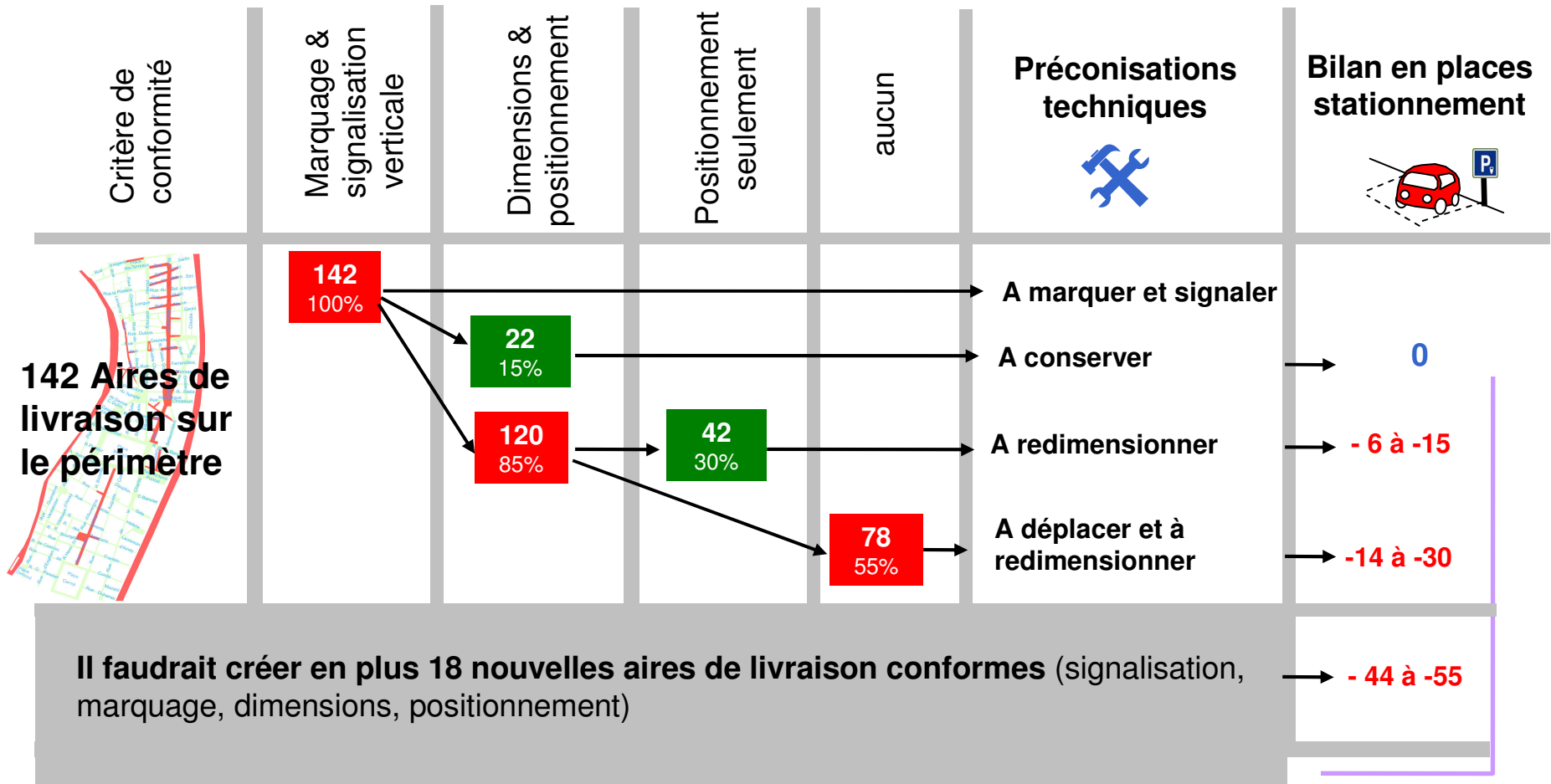


- ❑ Interdire la circulation des véhicules les plus polluants *avec un calendrier progressif basé sur la norme EURO*

3. Les aires de livraison - diagnostic

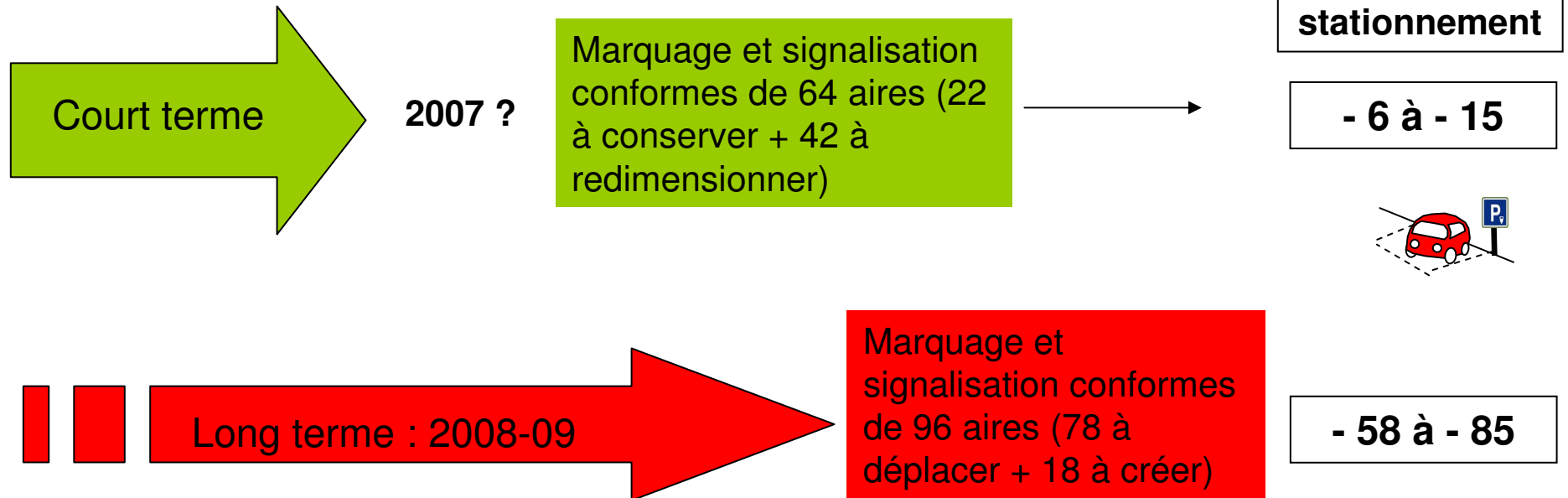
Les résultats suivants proviennent d'une étude technique réalisée en 2006

OBJECTIF A TERME : 160 Aires de livraison conformes et adaptées



3. Les aires de livraison

☐ Compte tenu des impacts sur le stationnement, la reprise des aires de livraison peut se réaliser en 2 temps :



☐ A la demande des transporteurs professionnels : reprise des horaires des aires de livraison à 7h-19h lorsque c'est nécessaire

10 types d'horaires différents

- 8h – 19h (80%)
- 7h - 19h (6%)
- 6h – 19h (3%)
- autres (11%)



avantages	inconvenients
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire double file • Eviter HPM 	Stationnement riverains

4. Limitation de l'arrêt à 30 minutes

- ❑ Limiter la durée d'arrêt sur les aires de livraison à 30 minutes

92% des livraisons durent moins de 30 minutes



Objectifs :

- Libérer les aires de livraison du stationnement abusif
- Faciliter le travail des chauffeurs-livreurs
- Améliorer la rotation
- Faciliter le contrôle de la PM
- Diminuer les arrêts illicites (double-file,...)

- ❑ Dispositif de contrôle : disque européen de stationnement



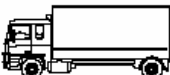




Caractéristiques :

- Fabrication : Ville de Lyon (budget 5,3 K€)
- Quantité : 10 000 disques
- Distribution : Chambres consulaires (CCI, CMA), organisations professionnelles du transport (TLF et FNTR)

5. Interdiction des véhicules encombrants

❑ Interdiction d'accès au périmètre aux véhicules > 29 m²

	Part des livraisons urbaines	Tonnage	Surface au sol
 fourgonnette	33%	< 2T	< 6m ²
 camionnette	33%	< 3,5T	< 12m ²
 porteur	33%	< 19T	<= 29m ²
 Ensemble articulé	<1%	> 19T	> 29m ²
 Semi-remorque			

99% des livraisons en ville

Interdiction aux véhicules de plus de 29 m²

Autorisation aux véhicules de plus de 29m²



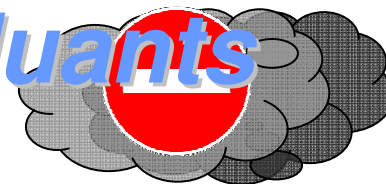
Régime dérogatoire (3 ans) pour certaines filières

Périmètre d'application

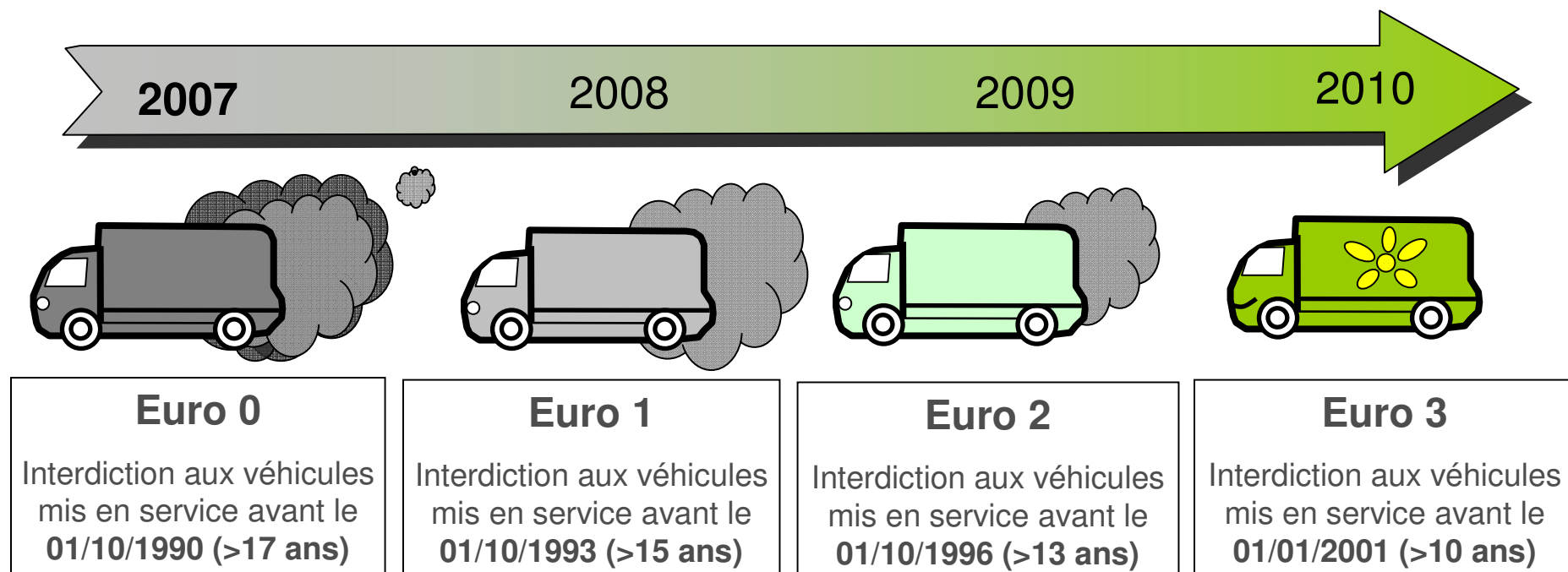


Source : Direction des Déplacements Urbains, Cadastre et voirie, Modèle SUR 3/19/01
 406 de Lyon - Droits réservés
 cadastre - Droits de l'Etat Réservés

6. Interdiction des véhicules polluants



- Sur la base de la norme Euro avec un durcissement progressif

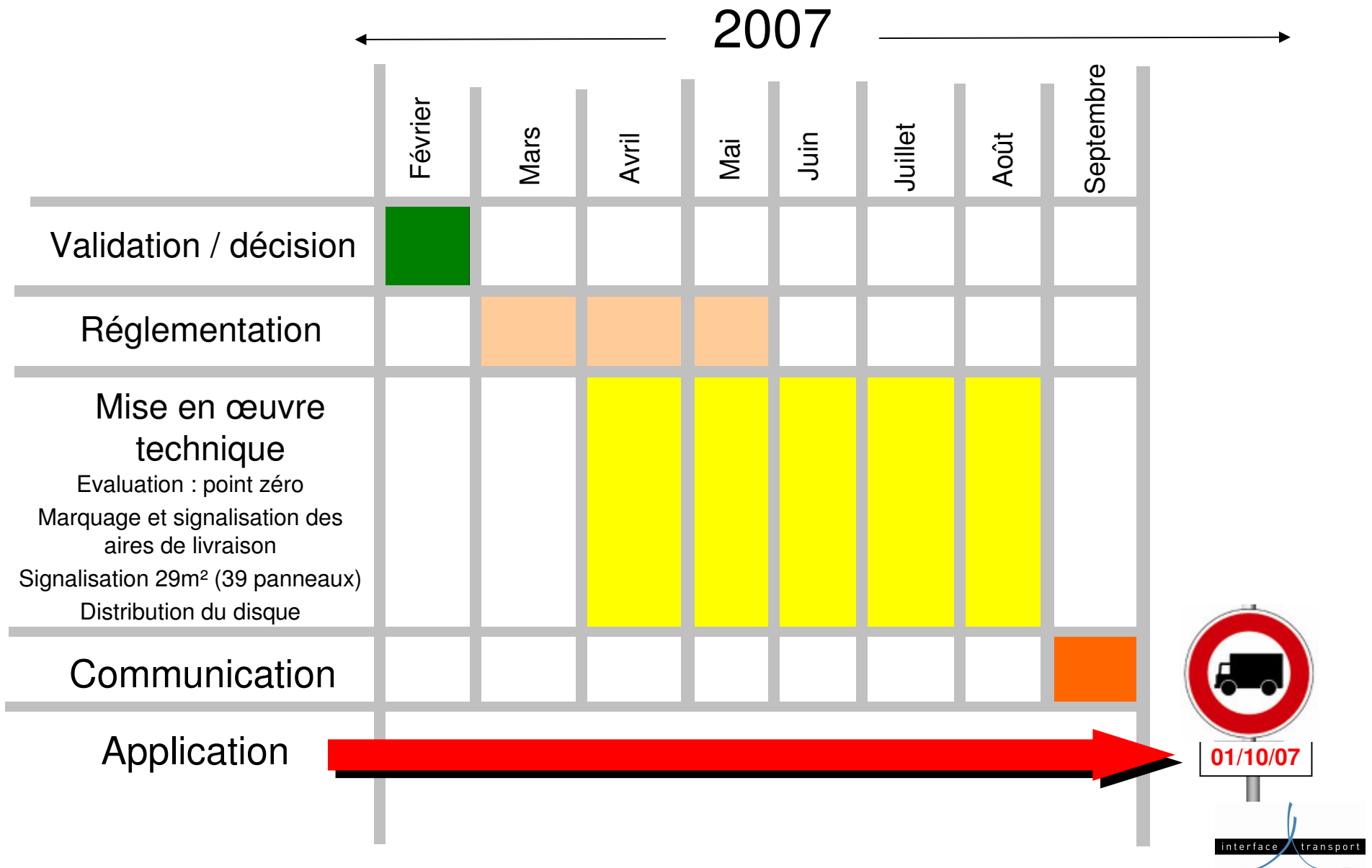


La quasi-totalité des transporteurs professionnels est déjà à la norme Euro 3

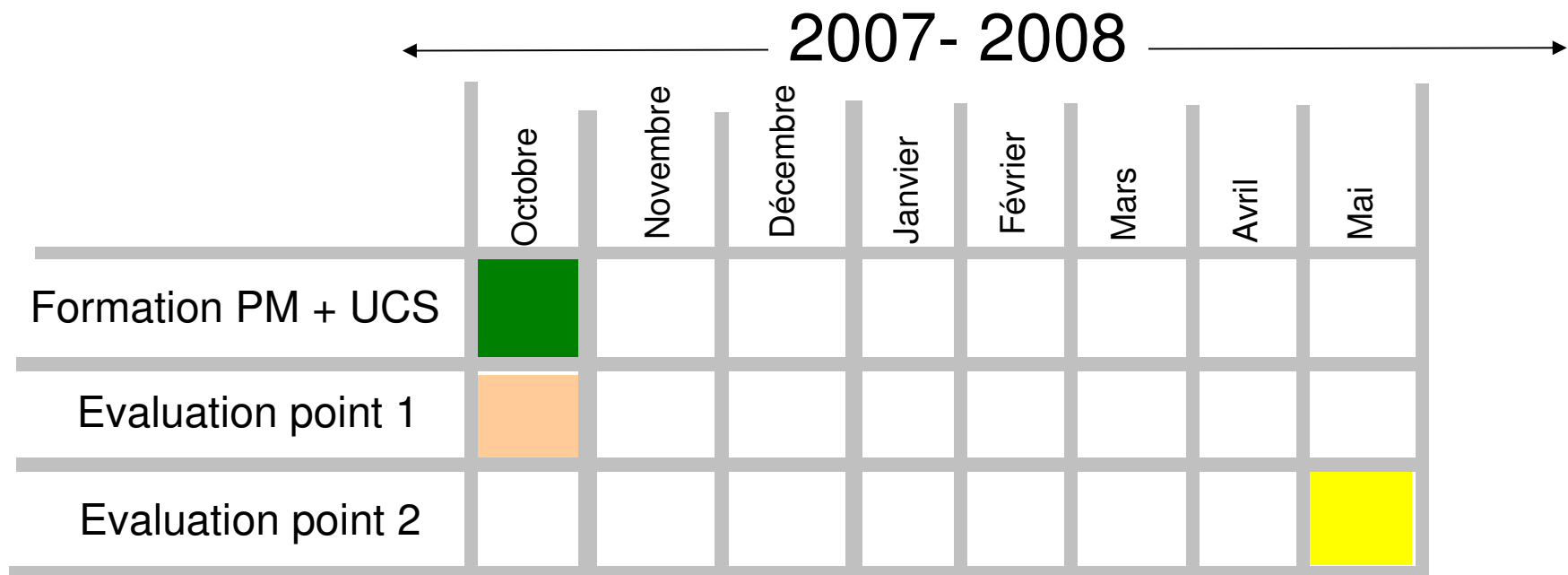
Hypothèse : la flotte des artisans est beaucoup moins récente !

FAUX !

7. Calendrier 1ère phase



7. Calendrier 2ème phase



8. Nouvelle signalisation horizontale et verticale

Délégation Générale au Développement Urbain
Direction des Déplacements Urbains

Titre



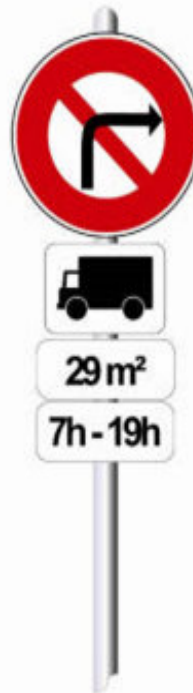
panneau B8

panneau M6f

panneau M6f

Délégation Générale au Développement Urbain
Direction des Déplacements Urbains

Titre



panneau B2b

panneau M4g

panneau M6f

panneau M6f

Délégation Générale au Développement Urbain
Direction des Déplacements Urbains

Titre



panneau B6a1

panneau M9z

panneau M6c

9. Comparaisons avec d'autres villes



□ Limitation de la durée d'arrêt sur les aires de livraison

- Paris (30 min)
- Dijon (15 min)

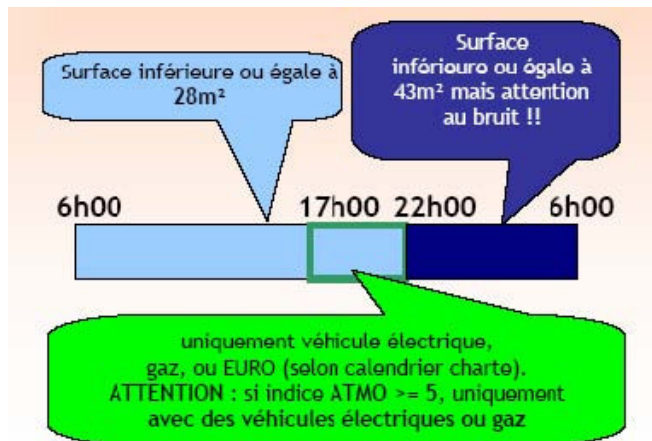
□ Utilisation d'un disque de stationnement

- Paris



□ Interdiction aux véhicules encombrants

- Paris (29 m²)



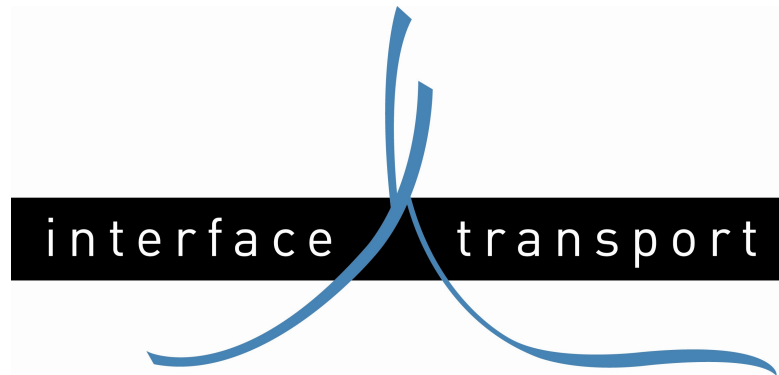
□ Interdiction aux véhicules polluants

- Paris (norme euro)
- La Rochelle
- Langres
- Tunnel de Fréjus (norme euro)
- Stockholm, Amsterdam, Copenhague

□ Professionnalisation des aires de livraison

- Paris (sur les couloirs de bus)
- Dijon (13 aires de livraison du centre-ville)

Merci pour votre attention



www.interface-transport.com